

Notice explicative et formulaires 5000 et 5003 relatifs à la retenue à la source

• Le formulaire 5000 :

Le créancier (l'artiste) doit compléter 3 exemplaires du formulaire 5000 :

- 1 destiné à l'administration fiscale étrangère
- 1 destiné au créancier (l'artiste) à conserver
- 1 destiné à l'administration fiscale française à retourner à la SPEDIDAM qui se chargera de le lui transmettre.

1) Dans le cadre sous la mention « Demande d'application de la convention fiscale entre la France et », mentionnez votre Etat de résidence.

2) Dans le cadre II) « Désignation du bénéficiaire des revenus » : renseignez vos nom, prénom, profession et adresse.

> Pour les résidents des Etats-Unis : renseignez votre numéro de sécurité sociale ou votre numéro d'employeur.

3) Dans le cadre III) « Déclaration du bénéficiaire des revenus » au second tiret : indiquez votre Etat de résidence (- « avoir, au sens de la convention fiscale susvisée, la qualité de résident de ... »).

Indiquez date et lieu de signature du document et apposez votre signature qui peut être remplacée par celle de votre représentant légal.

4) Adressez les 3 exemplaires du formulaire 5000 au service des Impôts de votre lieu de résidence pour certification (celle-ci sera faite dans le Cadre IV) « Déclaration de l'administration étrangère »).

> Exception pour les résidents aux Etats-Unis : adressez les exemplaires du formulaire à votre établissement financier qui complètera le cadre VI) « Déclaration de l'établissement financier américain » et non au service des impôts comme pour tout autre Etat de résidence.

Le service des Impôts de votre lieu de résidence conserve l'exemplaire du formulaire qui lui est destiné et vous renvoie les 2 autres exemplaires certifiés.

5) Vous devez conserver l'exemplaire qui vous est destiné et renvoyer l'exemplaire destiné à l'administration fiscale française à la SPEDIDAM (à l'adresse suivante : 16, rue Amélie 75007 Paris) qui se chargera de le lui transmettre.

• Le formulaire 5003 (annexe au formulaire 5000) :

En annexe au formulaire 5000, le créancier (l'artiste) doit compléter 3 exemplaires du formulaire 5003 :

- 1 destiné à l'administration fiscale étrangère
- 1 destiné au créancier (l'artiste) à conserver
- 1 destiné à l'administration fiscale française à retourner à la SPEDIDAM qui se chargera de le lui transmettre.

1) Dans le cadre en haut à gauche, reportez vos nom et prénom (« Report du nom du créancier »).

2) Dans le cadre II) « Désignation précise des biens ou droits générateurs des redevances » : indiquez la mention « Droits voisins du droit d'auteur ».

3) Précisez la date et le lieu de signature du document et apposez votre signature qui peut être remplacée par celle de votre représentant légal.

4) Adressez à l'administration fiscale étrangère l'exemplaire du formulaire 5003 qui lui est destiné.

5) Vous devez conserver l'exemplaire qui vous est destiné et renvoyer l'exemplaire destiné à l'administration fiscale française à la SPEDIDAM (à l'adresse suivante : 16, rue Amélie 75007 Paris) qui se chargera de le lui transmettre.